Avril 2004

FITA INFO

Message du Directeur Exécutif

Le tir à l'arc est un sport que nous aimons tous et je crois que nous souhaitons tous que d'autres personnes se joignent à nous et comprennent la joie que procure le lâcher de la flèche qui va se planter au centre de la cible. La FITA a de nombreux objectifs; le premier qui se trouve dans le Livre de Règlements est de "Promouvoir et encourager le tir à l'arc à travers le monde en conformité avec les principes olympiques".

En octobre prochain, tous les sports devront se justifier afin de rester aux Jeux Olympiques. Nous allons recevoir les questions de l'enquête officielle en août, aux environs des Jeux Olympiques. Le CIO suivra ensuite les sports actuels dans un processus d'évaluation afin de déterminer s'ils resteront aux Jeux ou s'ils seront évincés pour les remplacer par des sports plus accrocheurs. Alors que d'autres sports qui ne font pas encore partie Jeux Olympiques continuent à poser des candidatures solides, nous ne pouvons pas nous permettre de nous comporter avec suffisance.

La décision du CIO d'introduire de nouveaux sports (et d'en exclure d'autres) sera prise en juillet 2005, juste après notre Championnat du Monde à Madrid.

J'ose espérer que vous comprenez maintenant qu'il est très important que votre Association Membre réponde de façon rapide et précise aux demandes d'informations envoyées par la FITA.

Terry Reilly

Associations Membres

ENQUETES FITA

La FITA va conduire une étude complémentaire à l'enquête envoyée le 1er septembre 2003. Seules 62 des 131 Associations Membres ont répondu à notre dernière enquête. Ceci équivaut à **47%** seulement, un chiffre très **décevant**, mais nous espérons qu'un plus grand nombre de pays répondront à la nouvelle étude qui leur sera envoyée d'ici peu.

Nos Associations Membres doivent vraiment comprendre que ces études sont très importantes dans l'optique d'améliorer l'impact du tir à l'arc.

LOGO ET SITE INTERNET

Seulement **41%** de nos Associations Membres ont répondu à notre demande de nous envoyer leur logo officiel. Nous remercions vivement celles qui y ont répondu de leur coopération.

Nous vous rappelons que la FITA a vraiment besoin que ses Membres répondent à ce genre de requêtes. Nous demandons donc à toutes les Associations Membres qui ne nous ont pas encore envoyé leur logo et l'adresse de leur site Internet (si vous en possédez un) de nous le faire parvenir le plus vite possible au bureau de la FITA (info@archery.org). D'avance, merci.

DEMISSION

La Fédération de Botswana n'est plus en fonction et a demandé à se retirer de la FITA.

Comités

COMITE C&R

INTERPRETATION DES REGLEMENTS
(se réfère au Livre 1 des C&R, 1.16.7 à 1.16.10)

Livre 1, Art. 5.5 et règlements nationaux (6 avril 2004)

Une question a été posée par une Association Membre concernant jusqu'à quel point les règlements des fédérations nationales peuvent différer des règlements de la FITA, en particulier jusqu'où aller pour être en conformité avec le Livre 1, Art. 5.5.

Réponse du Comité C&R:

En règle générale, la FITA n'intervient pas dans les règlements internes d'une fédération nationale, sous réserve que l'Article 1.4.1 de la Constitution de la FITA soit respecté.
Au plan national, un pays peut définir ses propres règlements, disciplines, classes, divisions, records nationaux, distinctions nationales, championnats nationaux, etc. Les règles de la FITA peuvent être indicatives, mais ne sont pas obligatoires. Cependant il est recommandé de les suivre, afin d'éviter des difficultés aux compétiteurs lorsqu'ils concourent à l'étranger dans le cadre de la FITA.

La situation est différente pour les tirs dans le cadre de la FITA, les records FITA, les distinctions FITA, les championnats FITA. Dans ces cas, les règles de la FITA doivent être appliquées.

Dans le cas des Championnats de la FITA les règles de la FITA doivent être suivies à la lettre.

Dans le cas des records et des distinctions, les règles de la FITA doivent être respectées (voir articles 4.8, 5.5, 6.4.6). Il est essentiel de suivre à la lettre les règles de la FITA qui garantissent que les athlètes en différents endroits, en différents pays, suivent les mêmes règles de tir afin d'éviter quelconque avantage ou désavantage.

Livre 1, Art. 2.4, Livre 1, Art. 3.7.3, Livre 2, Art. 7.5.2.3 (13 avril 2004)

Une question a été soulevée pour savoir si la composition d'une équipe de tir à l'arc en plein air ou en salle, telle que définie dans la *FITA INFO* d'octobre 2003, pouvait être changée avant l'épreuve éliminatoire.

Réponse du Comité C&R:

Le Comité C&R est d'avis unanime que la composition d'une équipe qui a tiré l'épreuve de qualification ne peut être changée.

PROCEDURE DE CHANGEMENT DE TEXTE D'APPLICATION

Afin de simplifier les demandes de changement, addition ou annulation de texte d'application, un nouveau formulaire de une page est mis à la disposition de ceux qui sont autorisés à soumettre une telle demande. Il peut être téléchargé à partir du site Internet de la FITA sous le lien « Rule Book ». Une fois rempli, merci de le retourner à Françoise Dagouret au bureau de la FITA. Elle assurera le suivi interne du processus et tiendra le requérant informé de statut de la demande.

COMITE DES ENTRAINEURS

Réunion, 29-31 mars 2004, Lausanne

Les trois membres du comité, Juan Carlos Holgado, Ken Bearman et Hyung-Tak Kim, ainsi que le Directeur technique et de la formation, Pascal Colmaire, ont pris part à cette réunion.

Manuel d'entraîneurs de niveau 1
Sélection d'ECCREA (FRA) pour mettre en page et imprimer la version française, d'En Route (GBR) pour la version anglaise révisée.

Présentation d'une ébauche de révision du document Power Point présentation pour conduire un cours de niveau 1. L'ébauche est acceptée et doit être finalisée.

Projet d'une vidéo pour entraîneurs: Pourrait être faite à Séoul après le 2ème Séminaire Mondial d'entraîneurs de Tir à l'arc (voir plus bas).

Manuel d'entraîneurs de niveau 2
Sélection des personnes qui vont écrire et identification de celles qui pourraient écrire les diverses modules du future Manuel d'entraîneurs de niveau 2 de la FITA.

Séminaire mondial d'entraîneurs
La première édition s'est tenue à Madrid (ESP) en janvier 2003. La deuxième devrait se tenir à Séoul (COR) en 2005. Le programme et la planification de la préparation ont été ébauchés. Les tâches préparatoires ont été attribuées.

Code d'éthique des entraîneurs de tir à l'arc
En cours de développement.

Collaboration avec d'autres comités de la FITA.
Des propositions ont été faites concernant les comités de développement des juniors, des juges et du développement & assistance technique.

Centres d'entraîneurs.
L'identification de tels centres se poursuit.

Certification d'entraîneurs FITA
La FITA ne produit que des outils de formation des entraîneurs. C'est aux Associations Membres de les utiliser (ou non) pour leur Formation Nationale d'entraîneurs.

Site Internet de la FITA
Identification des informations d'entraînement à afficher sur le site Internet de la FITA.

Développement

COURSES

Un cours d'entraîneurs s'est tenu au Sri Lanka.

Des cours d'entraîneurs se tiendront en mai en Corée du Nord, Libye, Egypte, Liban et Maroc.

Le cours initialement prévu en Côte d'Ivoire sera transféré au Burkina Faso à cause de la guerre civile.

NEW MEMBERSHIP

Les membres du Conseil ont accepté la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme nouveau Membre de la FITA. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a par ailleurs créé un programme scolaire afin d'augmenter son nombre d'adhérents.

La Somalie et la Dominique sont en train de compléter leur dossier d'affiliation à la FITA.

Le Malawi a demandé un dossier d'adhésion à la FITA.

BEGINNER AWARD

Un projet de récompenses pour débutants est en cours d'expérimentation. Si vous désirez rejoindre l'équipe d'expérimentation ou juste obtenir de l'information sur ce projet, veuillez contacter le Directeur Technique et Educatif de la FITA, Pascal Colmaire, à la FITA (pcolmaire@archery.org).

Anti-Doping

GROUPE CIBLE D'ATHLETES DE LA FITA ET INFORMATION SUR LA LOCALISATION

En application de ses nouvelles règles antidopage entrées en vigueur le 1er avril dernier, la FITA a constitué un Groupe Cible d'Athlètes (GCA) qui doivent fournir régulièrement des informations sur leur localisation, dans le but de coordonner les tests antidopage, et en particulier les tests hors compétition de la FITA et de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). La procédure a démarré ce mois-ci avec la première série de formulaires de localisation envoyés aux Associations Membres. Ce qui suit vise à clarifier certaines questions et points pratiques soulevés par les AM après cette première expérience.

Pourquoi un GCA?
Les programmes de tests antidopage hors compétition visent à faire respecter le droit fondamental des athlètes à participer à un sport sans dopage, par une détection et une dissuasion efficaces. Ils visent à protéger la majorité des athlètes qui choisissent de concourir dans un esprit de fair-play, et recherchent l'équité entre tous les sports et tous les pays, pour tous les athlètes. Il est essentiel qu'à la fois les AM et les athlètes aient confiance dans ces programmes.

Comment cela fonctionne-t-il?
Les critères et le nombre des athlètes devant être inclus dans le GCA de la FITA ont été définis par les Comités C&R et Médical lors de la phase de préparation du nouveau règlement, et soumis au Conseil lors de la procédure d'approbation des nouvelles règles antidopage. Ils figurent dans le Livre

1, Appendice 5, Art. 5.5.1.1 des règles de la FITA. L'approche retenue est une combinaison des résultats des Championnats du Monde dans les disciplines les plus importantes de la FITA et des classements mondiaux, le nombre devant correspondre approximativement au nombre d'athlètes représentant le tir à l'arc aux Jeux Olympiques (128 in 2004).

GROUPE CIBLE D'ATHLETES DE LA FITA - Appendice 5, Livre 1, Article 5.5.1.1 – Résumé

LISTE A PARTIR DES COMPETITIONS	Indiv. Or	Indiv. Argent	Indiv. Bronze	Equipe Or	Total
Monde Plein Air Arc Classique	2	2	2	8	14
Monde Plein Air Arc à Poulies	2	2	2		6
Monde Salle Arc Classique	2	2	2	6	12
Monde Salle Arc à Poulies	2	2	2		6
Monde Tir en Campagne				6	6
Monde Junior Plein Air Arc Classique	2				2
Monde Junior Plein Air Arc à Poulies	2				2
					48

LISTE A PARTIR DES CLASSEMENTS MONDIAUX	Dames	Hommes			Total (maxi)
Classements Mondiaux Arc Classique	Top 25	Top 25			**50**
Classements Mondiaux Arc à Poulies	Top 10	Top 10			**20**

QUOTA DES JO					Total
(seul. dans les années précédant les JO)					**128**

L'Article 5.5.1.1 précise également que la lise mise à jour des athlètes du GCA est disponible sur le site internet de la FITA (voir le lien « Anti-Doping »).

2004, une période de transition
Cependant, l'année 2004 s'avérant être une période de transition chargée (année olympique, démarrage des règlements au 1er avril, procédures à mettre en place au niveau du bureau de la FITA, etc.), les Comités C&R et Médical ont proposé que le GCA de 2004 comprenne seulement les athlètes ayant obtenu une place de quota pour leur pays aux Jeux Olympiques, qu'ils y participent eux-mêmes ou non, ainsi que tous les athlètes effectivement sélectionnés pour participer aux Jeux. Cela signifie :

1. Que tous les athlètes inclus dans le présent GCA y resteront au moins jusqu'à la fin de l'année calendaire.
2. Que toutes les Associations Membres doivent informer la FITA de la liste finale de leurs athlètes sélectionnés aux Jeux d'Athènes dès que celle-ci est confirmée, afin que ces athlètes puissant être ajoutés dans le GCA pour le reste de l'année 2004 au moins.

Ensuite, en 2005, les critères complets définis plus haut seront appliqués.

Qu'en est-il de la confidentialité des informations transmises?
L'Article 5.5.5, Livre 1, Appendice 5 des règles de la FITA stipule que "*Les informations sur la localisation des seront partagés avec l'AMA et les autres organisations antidopage ayant compétence de tester un athlète, à la stricte condition que cela soit utilisé dans le but unique des tests antidopage »*.

En pratique, la FITA ne transmet actuellement les données collectées qu'aux coordinateurs dûment identifiés de l'AMA et de Anti-Doping International (ADI), le prestataire de la FITA pour son propre

programme de tests. A l'avenir nous envisageons que les AM puissent elles-mêmes envoyer en copie leurs formulaires à ces organisations.

Informations sur la localisation des athlètes
Elles comprennent deux sortes de formulaires:

- Le formulaire de localisation des athlètes (ALF):

Celui-ci ne concerne que les athlètes nommément désignés dans le GCA. Ce formulaire n'est pas requis pour les autres athlètes.

- Les formulaires de localisation des équipes nationales (TWO et TWD):

Dans ses recommandations aux Fédérations Internationales, l'AMA a clairement indiqué que la procédure de GCA ne devait être qu'un minimum. C'est pourquoi la FITA a décidé de rassembler les informations générales sur les camps d'entraînement et le calendrier des compétitions des équipes nationales de toutes les AM. Cela permet à la FITA d'impliquer toutes les AM et de les sensibiliser à la lutte antidopage, et de rendre tous les athlètes de niveau international (et pas seulement ceux du GCA) disponibles pour des tests, comme cela est précisé à l'Article 5.7.4, Appendice 5, Livre 1, des règles de la FITA.

A l'avenir, il est prévu de travailler en utilisant le plus possible la voie électronique, en publiant les formulaires vierges sur le site web de la FITA et en recevant les formulaires remplis par e-mail. Il est donc d'une importance primordiale qu'un « contact clé » pour le GCA et les informations de localisation soit identifié au sein de chaque MA.

Les formulaires ne sont actuellement publiés qu'en anglais. A l'avenir nous envisageons une version française. Entre-temps, et pour les autres langues, nous sommes reconnaissants aux AM de bien vouloir traduire les formulaires pour leurs athlètes et/ou entraîneurs dans leur langue nationale, si cela s'avère nécessaire.

Coordination avec les ONAD
La FITA a pour politique de minimiser autant que possible les inconvénients et la charge de travail administrative pour ses Associations Membres et leurs athlètes affiliés. Certaines AM sont déjà soumises à des politiques nationales antidopage concernant les GCA et à des demandes d'information de localisation d'athlètes, et la FITA est prête à coopérer avec les organisations nationales antidopage (ONAD) afin d'éviter des doublons dans les formulaires. Par exemple, des arrangements sont en ce moment mis en place ou en cours de discussion avec le Canada, les USA, l'Afrique du Sud et l'Australie. Nous recommandons donc fortement aux AM de contacter leur Organisation nationale antidopage ou autorité antidopage concernée, afin d'envisager comment mettre en place une coopération entre la FITA, l'AM et l'ONAD. Bien sûr, ces arrangements seront mis en place au cas pas cas, en fonction de la situation de chaque pays.

Que se passe-t-il si une AM ne fournit pas les informations?
Selon les dispositions du Code Mondial Antidopage, le manquement d'un athlète à communiquer les informations de localisation requises est une violation des règles antidopage (Art. 2.4, Appendice 5, Livre 1, Règles FITA). En conséquence, la FITA a prévu que tout athlète qui n'a pas soumis à temps le rapport trimestriel de localisation demandé après réception de trois avertissements formels par écrit de la FITA ou d'une Association Membre dans les douze mois précédents sera considéré comme ayant commis une violation des règles antidopage (Article 5.5.3, Appendice 5, Livre 1).

En pratique, les rappels envoyés par le bureau de la FITA pour obtenir les informations à temps ne seront pas considérés comme étant ces avertissements formels par écrit. Cependant ceux-ci seront envoyés après chaque trimestre considéré à ceux qui n'auront pas soumis les informations requises. La procédure démarrera à partir du troisième trimestre 2004.

Dès qu'une violation de règles antidopage aura été établie dans ces circonstances, les sanctions applicables sont celles définies à l'Article 10.4.3, Appendice 5, Livre 1 des règles de la FITA. Selon l'Article 12.3, Appendice 5, Livre 1 des règles de la FITA, les AM sont également passibles de sanctions disciplinaires.

A la date du 27 avril 2004, la FITA avait reçu ***40 % des informations de localisation du GCA requises pour la période mai/juin 2004, et 12% des demandes de localisation des équipes****.. Nous sommes reconnaissants des efforts accomplis par ceux qui ont répondu, et nous les remercions pour leur implication dans la lutte contre le dopage. Nous encourageons fortement ceux qui n'ont pas répondu à s'engager dans la procédure, pour nous aider à améliorer ces chiffres. N'hésitez pas à contacter Chantal Steiner ou Françoise Dagouret au bureau de la FITA pour toute question ou difficulté.*

Ski Archery

Erratum: Une erreur s'est glissée dans les résultats finaux de la Coupe du Monde 2004 publiés dans le précédent numéro de FITA Info. Les résultats corrects sont les suivants:

Men				Women			
1.	MARKOV Andrei	RUS	346 points	1.	KOZLOVA Olga	RUS	335 points
2.	ZUPAN Andrej	SLO	304 points	2.	MALTSEVA Ksenia	RUS	332 points
3.	MENSHIKOV Maxim	RUS	293 points	3.	PEYROT Nadia	ITA	330 points

Toutes nos excuses aux athlètes et Associations membres concernés. Les résultats complets de la Coupe du Monde, la Coupe du Monde Junior, Le Meilleur Archer FITA et les prix des zéros pénalités sont maintenant disponibles sur le site Internet de la FITA sous le lien « Ski Archery – Results ».

Questions & Réponses

NOUVEAU LIVRE DE REGLEMENTS

Est-il possible de ne recevoir que les changements de règlements?

Réponse: La section 'addendum' à la fin du livre donne la liste de tous les changements (elle se trouve également sur notre site Internet). De plus, dans le Livre de Règlement qui vient d'être publié, on a mis en évidence les changements en les soulignant.

RECORD EGALISE

Est-ce que la FITA reconnaît les égalités ou bien comment peut-on déterminer qui a battu le record mondial (hits, X's, 10s)? Si on veut partager une égalité, l'information est-elle disponible?

Réponse: Selon l'article 5.2.1 du Livre Constitution & Règlements la FITA reconnaît seulement comme (nouveau) record un score qui est "supérieur d'au moins un point par rapport au record existant " (voir aussi Art. 5.2.2). La seule exception à cette règle est décrite à l'article 5.5.1.3.

Athènes 2004

QUOTA

Situation après les Tournois Continentaux Qualificatifs (TCQ) de COPANARCO, ASIE, AFRIQUE et OCEANIE, et incluant les places attribuées par la Commission Tripartite :

DAMES

Pays hôte	GRE	3	
Par équipe	CHN	3	
	FRA	3	
	GBR	3	
	IND	3	
	JPN	3	
	KOR	3	
	POL	3	
	UKR	3	
		27	
Individuel	RUS	3	
	TPE	3	
	USA	2	
	GEO	2	
	SWE	2	
	ITA	1	
	TUR	1	
	MEX	1	
	AUS	1	
	KAZ	1	
	ESP	1	
	BLR	1	
		19	
TCQ COPANARCO	USA		
	CUB		
	CAN		
		3	
TCQ AAF	INA		
	MYA		
	MAS		
		3	
TCQ FAA	RSA		
	EGY		
	EGY		
		3	
TCQ OAC	AUS		
	AUS		
	NZL		
		3	
Tripartite	BHU		
	PHI		
	TJK		
		3	
Places de réserve	RSA	1	#1
	DEN	1	#2
	GER	1	#3
	MEX	1	#4
	KAZ	1	#5
	TUR	1	#6
	GER	1	#7
	CAN	1	#8

HOMMES

Pays hôte	GRE	3	
Par équipe	KOR	3	
	SWE	3	
	ITA	3	
	IND	3	
	USA	3	
	NED	3	
	TPE	3	
	UKR	3	
		27	
Individuel	AUS	3	
	FRA	3	
	JPN	3	
	RUS	2	
	DEN	1	
	LUX	1	
	ESP	1	
	POL	1	
	MEX	1	
	GER	1	
	CHN	1	
	BLR	1	
		19	
TCQ COPANARCO	MEX		
	MEX		
	CAN		
		3	
TCQ AAF	CHN		
	KAZ		
	INA		
		3	
TCQ FAA	EGY		
	EGY		
	MRI		
		3	
TCQ OAC	NZL		
	FIJ		
	NZL		
		3	
	ESA		
	BHU		
	TGA		
		3	
Places de réserve	POL	1	#1
	KAZ	1	#2
	CHN	1	#3
	BEL	1	#4
	ISR	1	#5
	RUS	1	#6
	GBR	1	#7
	TUR	1	#8

PLACES DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Hommes (3 places)
ESA – José Ricardo MERLOS ORELLANAA
BHU – Tashi PELJOR
TGA – Siosifa Moala TAUMOEPEUA

Dames (3 places)
BHU – Tshering CHHODEN
PHI – Jasmin FIGUEROA
TJK – Narguis NABIEVA

Calendrier

Toutes les compétitions de la FITA à l'adresse suivante: www.archery.org/calendar/calendar.html.

2004

27 avril – 1 mai	**Grand Prix Européen (1er leg)***	**Rovereto (ITA)**
17-22 mai	Championnats d'Europe en plein air	Bruxelles (BEL)
17-22 mai	**Tournoi Continental Qualificatif (Europe)****	**Bruxelles (BEL)**
28-30 mai	6e Championnats Africain de Tir sur Cibles en plein air	(MRI)
15-19 juin	**Grand Prix Européen (2ème leg)***	**Whyl (GER)**
5-10 juillet	19e Championnats du Monde de Tir en Campagne & 4e Championnats du Monde Junior	Plitvica (CRO)
13-17 juillet	**Grand Prix Européen (finale)***	**Antalya (TUR)**
19-25 juillet	8e Championnats du Monde Junior de Tir sur Cible en plein air	Lilleshall (GBR)
20-25 juillet	Championnats du Monde Universitaires de Tir à l'Arc	Madrid (ESP)
13-29 août	XXVII Jeux Olympiques	Athènes (GRE)
17-29 septembre	Jeux Paralympiques	Athènes (GRE)

2005

22-28 mars	8e Championnats du Monde en salle	Aalborg (DEN)
20-26 juin	43e Championnats du Monde de Tir sur Cible en plein air	Madrid (ESP)
28-30 juin	XV Jeux Méditerranéen	Almeria (ESP)
14-24 juillet	Jeux Mondiaux	Duisburg (GER)
15-21 août	Championnats d'Europe Junior	Silkeborg (DEN)

2006

20-25 août	20e Championnats du Monde de Tir à l'Arc en Campagne	Göthenburg (SWE)

2007

19-29 juillet	44e Championnats du Monde de Tir sur Cible en plein air	Leipzig (GER)

**Tournois pour le Classement Mondial (TCM)*
***Tournois Continentaux Qualificatifs (TCQ)*

La *FITA INFO* est publiée par le bureau de la FITA – Avenue de Cour 135, 1007 Lausanne, Suisse
Tél: +41 21 614 30 50 – Fax: +41 21 614 30 55 – E-mail: info@archery.org – Site internet: www.archery.org